



Formation Intra

Date : Mardi 11 Février 2025

Lieu : Hotel Barcelo Concorde

Prix : 1100 DT HT



www.terafinances.com



+ 216 28 137 856



contact@tera-training.com



Tout ce qu'il faut savoir : Lettre de change, Nouveaux Chèques et plateforme Tunichèque

Animé Par
M. Moez Hadidane

La promulgation de la loi numéro 41-2024 en date du 2 aout 2024 a apporté une profonde mutation des modalités de paiement par chèque, le renvoyant à sa vocation initiale en tant que moyen de paiement à vue.

L'ampleur de l'usage du chèque dans les transactions « B to B », « B to C » et « C to C » sera largement réduite tant pour les limitations de plafonnement de chèque que des restrictions liées à l'échéance.

Ces contraintes impliqueront le développement d'autres moyens de paiement ou de sécurisation des transactions, à l'image des cartes de crédit à paiement différé, des assurances crédits, mais surtout la renaissance de la lettre de change,

À cet effet, TERA TRAINING organise une formation en inter dans l'objectif de présenter les caractéristiques et techniques d'immunisation de la lettre de change, les voies de recours, rappeler les principales nouveautés des nouveaux chèques et présenter un guide pratique des procédures d'utilisation de la nouvelle plateforme Tunichèque.



Objectifs du séminaire

1. Comment utiliser et immuniser les transactions de la lettre de change
2. Ce qu'il faut retenir de la nouvelle réglementation des chèques et les astuces à connaître
3. Maîtriser les procédures d'accès et d'utilisation de la plateforme Tunichèque

Population cible

1. Cadres administratifs, financiers et juridiques des entreprises
2. Dirigeants
3. Commerciaux

Animateur

Moez HADIDANE

CEO et Fondateur de Tera Finances/Tera Training
Expert en marchés financiers, économie et politique monétaire
Enseignant IFID : Marchés Financiers et gestion obligataire
EX DGA de BMCE ASSET MANAGEMENT

Moez Hadidane en tant qu'animateur du séminaire et Tera Training en qualité d'opérateur de formation sont inscrits et validés sur l'application "MALEK"

Programme

7h30 à 8h00 	Checking et accueil des participants autour d'un café
8h00 à 11h00	Qu'est-ce que la Lettre de change
	Définition
	Les parties prenantes dans une lettre de change
	Les phases de création de la lettre de change
	Les fondements théoriques de la provision dans le droit cambiaire
	Principales caractéristiques de la lettre de change
	De la création et de la forme de la lettre de change
	Présentation du Modèle de la lettre de change bancaire normalisée
	De l'échéance (في حلول الأجل)
	De l'acceptation (في القبول)
	De la provision (في المؤونة)
	Du Paiement (في الأداء)
	De l'aval (في الكفالة)
	Comment remplir une lettre de change : Comment éviter les vices de forme
	Le processus de paiement-Les défaut de paiement
	Des voies de recours cambiaires
	Des voies de recours extra cambiaires (droit civil et commercial)
	De la compétence des juridictions
	Des injonctions de payer
	Des décisions provisoires
Des ordonnances sur requête	
De la prescription	
Des recours de la banque des lettres de change escomptées et non payés	
11h00 à 11h15 	Pause-café
11h15 à 14H15	Ce qu'il faut retenir de la nouvelle réglementation des chèques
	La nouvelle forme du chèque
	Les services électroniques et la plateforme numérique
	Les risques inhérents aux chèques sans provisions (émetteur et bénéficiaire)
	Les risques inhérents aux chèques de garantie (émetteur et bénéficiaire)
	La plate forme centralisée des transactions par chèques
	Présentation de la plateforme : Site web et application mobile (sous iOS et Android)
	Les parties prenantes : Les utilisateurs et les adhérents
	Les services offerts par la plateforme centralisée des chèques
	Pour les bénéficiaires de chèques :
	Pour les tireurs de chèques
	Pour tous les titulaires de comptes :
	L'inscription et accès à la plateforme
	Démonstration d'utilisation : scannage, Saisie montant, OTP, réservation etc
	Délégation de l'OTP
FAQ :	
Comment signaler une erreur, Comment obtenir de l'aide	
Que faire si le QR Code est illisible,	
Puis-je annuler ou modifier un chèque après l'avoir soumis à la plateforme ?	
14h15 à 15h00 	Déjeuner